

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse:

Le 5 novembre 1958 à 10 heures 30 s'ouvriront les audiences publiques en l'affaire de l'Interhandel (Suisse c. Etats-Unis d'Amérique). Ces audiences seront consacrées aux exceptions préliminaires à la compétence de la Cour soulevées par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

On se souvient que cette affaire avait été introduite par une requête déposée par le Gouvernement suisse le 2 octobre 1957 (voir communiqué 57/29), suivie le 3 octobre 1957 d'une demande en indication de mesures conservatoires, également déposée par le Gouvernement suisse (voir communiqué 57/31). Par ordonnance du 24 octobre 1957, la Cour avait jugé qu'il n'y avait pas lieu d'indiquer des mesures conservatoires. Le mémoire du Gouvernement suisse a été déposé à la date du 13 mars 1958; le 16 juin, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique déposait au Greffe des exceptions préliminaires à la compétence de la Cour, et, le 22 septembre, le Gouvernement suisse présentait des observations et conclusions sur ces exceptions. L'affaire est depuis lors en état d'être plaidée sur les exceptions.

La Cour ne comptant pas sur le siège de juge de nationalité suisse le Gouvernement suisse a désigné pour siéger comme juge ad hoc M. Paul Carry, professeur à la faculté de droit de l'Université de Genève.

Les Parties ont fait savoir qu'elles seraient représentées comme suit devant la Cour:

pour le Gouvernement suisse:

- M. Georges Sauser-Hall, professeur honoraire des Universités de Genève et de Neuchâtel,

en qualité d'Agent;

- M. Paul Guggenheim, professeur à la faculté de droit de l'Université de Genève et à l'Institut universitaire des hautes études internationales,

en qualité de Co-Agent;

- M. Henri Thévenaz, professeur de droit international à l'Université de Neuchâtel, Conseil et expert;

ainsi que, pour le Département politique fédéral, en qualité d'experts,

- M. Michael Gelzer, docteur en droit;

- M. Hans Miesch, docteur en droit, premier secrétaire d'ambassade.

Pour le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique:

- l'Honorable Loftus Becker, conseiller juridique du Département d'Etat,  
en qualité d'Agent;

assisté de :

- M. Stanley D. Metzger, conseiller juridique adjoint pour les affaires économiques au Département d'Etat;

- M. Sidney B. Jacoby, professeur de droit à l'Université de Georgetown,  
en qualité de Conseils.

La Haye, le 4 novembre 1958.